

## Formulaire d'inscription 2022

### Modules et tarifs *(veuillez cocher la ou les formations choisies)*

---

#### 1. Les redditions de compte cinéma

Mercredi 6 avril 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Jeudi 7 avril 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Vendredi 8 avril 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

(21h)

**1 650€ HT**  
(1 980 € TTC)

#### 2. Gérer la trésorerie d'une société de production

Jeudi 16 juin 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Vendredi 17 juin 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

(14h)

**1 100€ HT**  
(1 320 € TTC)

#### 3. Le montage financier d'un long-métrage

Mercredi 26 octobre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Jeudi 27 octobre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Vendredi 28 octobre 2022 : 9h30-13h

(17h30)

**1 375€ HT**  
(1 650 € TTC)

#### 4. L'analyse financière d'une société de production

Jeudi 24 novembre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Vendredi 25 novembre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

(14h)

**1 100€ HT**  
(1 320 € TTC)

#### 5. Financement d'une série pour la TV et les plateformes

Jeudi 8 décembre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30

Vendredi 9 décembre 2022 : 9h30-13h/14h00-17h30 (14h)

**1 100€ HT**  
(1 320 € TTC)

TOTAL ..... € TTC



## Formulaire d'inscription 2022

---

### Participant

Nom : ..... Fonction : .....  
Prénom : ..... E-mail : .....  
Adresse : ..... Téléphone : .....  
CP+Ville : .....  
Statut (salarié, intermittent, dirigeant, autre) : .....

### Entreprise *(à remplir si concerné)*

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
CP+Ville : .....  
SIRET : .....  
NAF/APE : .....

### Responsable de formation au sein de votre entreprise *(à remplir si concerné)*

Nom : ..... E-mail : .....  
Prénom : ..... Téléphone : .....  
Fonction : .....

### Facturation

Contact pour la facturation : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Facturation directe à l'entreprise :      Oui       Non   
Prise en charge par un OPCO :      Oui       Non   
Nom de l'OPCO : .....

Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation ?

.....

.....

.....

Quelles en sont vos attentes ?

.....

.....

.....

Souhaitez-vous passer un test de positionnement pour évaluer votre capacité à suivre la formation ?

Oui  Non

Acceptez-vous que votre adresse e-mail soit diffusée aux autres stagiaires ?

Oui  Non

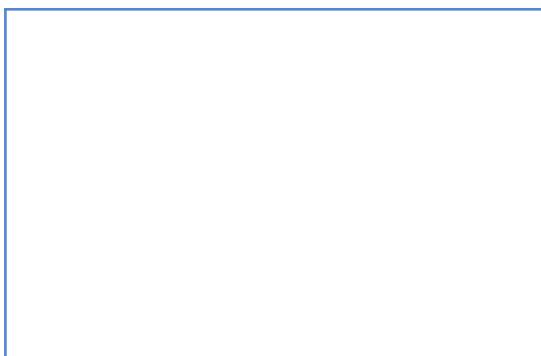
## Règlement

Paiement par chèque à réception de facture

Paiement par virement à réception de facture

Prise en charge par un OPCO

Cachet de l'entreprise :



Signature

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Date : .....

Signature : *(la signature du bulletin vaut  
acceptation des CGV ci-dessous)*

## Conditions générales de vente

### Désignation

La société CINE TV FINANCE désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 30 rue des Petites Ecuries, 75010 Paris.

CINE TV FINANCE met en place et dispense des formations interentreprises : formation sur catalogue dispensée dans des locaux mis à disposition par CINE TV FINANCE et des formations intra-entreprises : formation réalisée sur mesure pour le compte d'une société par CINE TV FINANCE.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

--- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société CINE TV FINANCE.

--- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

--- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société CINE TV FINANCE pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

Pour les **formations interentreprises**, l'acceptation de l'inscription est conditionnée par le règlement intégral de la facture. CINE TV FINANCE se réserve le droit de disposer des places retenues par la société bénéficiaire, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts totalement.

Pour les **formations intra-entreprises**, un document commercial sera établi précisant notamment les modalités de la prestation, date et durée de la formation, intervenants, prix et modalités de règlement et les conditions de déroulement de la formation. CINE TV FINANCE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la formation si le règlement ne lui est pas parvenu 5 jours avant le début de la formation.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société CINE TV FINANCE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Dans le cas, d'une prise en charge partielle par l'OPCO, le reliquat sera facturé au client et réglable avant le début de la formation.

### Délais d'accès

La tenue de la formation sera confirmée deux semaines avant le début de la formation si le nombre minimum de participants est atteint (8 personnes).

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. CINE TV FINANCE remboursera le client de la somme déjà réglée, après déduction de 50€HT, conservée à titre de dédit. En cas d'annulation par le participant moins de 10 jours avant le début de la formation, l'intégralité de la somme versée restera acquise à CINE TV FINANCE.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [formations@cinetvfinance.fr](mailto:formations@cinetvfinance.fr).

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

CINE TV FINANCE se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 10 jours avant sa date. Les participants seront informés par mail et l'intégralité des sommes versées sera remboursée aux clients.

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, CINE TV FINANCE pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la disponibilité des intervenants, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société CINE TV FINANCE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société CINE TV FINANCE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société CINE TV FINANCE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.